

**CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le lundi 21 décembre 2020 à 20 heures sous la Présidence de Madame Christelle MOIRAUD, Maire.

**Présents** : Mme MOIRAUD Christelle, M. GUILLERMIN Patrice, Mme NAVARIN Cécile, M. SOCHAY Hervé, Mme NICOLAS Carine, M. JAILLET Christian, Mme POCHON Laurence, M. NOEL Simon, Mme MIVIERE Karine, M. CALLAND Cédric, Mme POCHON Béatrice, M. LAMBERET Anthony, Mme CHATELET Jocelyne, Mme BOUVARD Nelly, M. NEVORET Benoit, Mme CARRUBA Isabelle, M. DELIANCE Alexandre, M. PONCIN Emmanuel.

Excusée : Mme TISSERAND-BOUVARD Magali a donné pouvoir à POCHON Laurence.

Secrétaire de séance Monsieur NOEL Simon.

**1 – Approbation du dernier compte rendu :**

Le compte rendu de la réunion du lundi 16 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

**2 – Demande de subvention au titre du bonus relance de la Région pour la salle Les Hirondelles**

Madame le Maire informe que la Région Auvergne Rhône Alpes a décidé d'agir pour la relance de l'activité économique profondément affectée par le contexte actuel. Elle a mis en place 2 dispositifs dont le Bonus Relance. Il est impératif que les travaux démarrent avant le 30 juin 2021. Il est demandé aux communes de déposer 2 dossiers :

Madame le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'aménagement de la salle Les Hirondelles, située 240 route de la Bottière, cadastrée section D 1664. Le montant global de cette opération s'élève à 42 362.00 € HT décomposé comme suit :

- Façade : 7 267.00 € HT
- Création d'auvent : 35 095.00 € HT

Elle présente le plan de financement du projet, à savoir :

<b>Plan du financement du projet de l'aménagement de la salle Les Hirondelles</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Façade	7 267.00 € HT	Région (Bonus relance)	15 000 .00 €
Création auvent	35 095.00 € HT		
		Autofinancement	27 362.00 €
Total	42 362.00 €	Total	42 362.00 €

Madame le Maire informe le conseil municipal du projet de rénovation de la médiathèque, située 66 rue Saint Martin, cadastrée section D 176. Le montant global de cette opération s'élève à 55 346.00 € HT décomposé comme suit :

- Réfection toiture : 43 454.00 € HT
- Isolation : 11 892.00 € HT

Elle présente le plan de financement du projet, à savoir :

<b>Plan du financement du projet de rénovation de la médiathèque</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Réfection toiture	43 454.00 € HT	Région (Bonus relance)	15 000.00 €
Isolation	11 892.00 € HT		
		Autofinancement	40 346.00 €
<b>Total</b>	<b>55 346.00 € HT</b>	<b>Total</b>	<b>55 346.00 €</b>

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité*

- approuve les 2 projets, l'aménagement de la salle Les Hirondelles pour un montant global de 42 362.00 € HT et la rénovation de la médiathèque pour un montant global de 55 346.00 € HT
- accepte les 2 plans de financement prévisionnel,
- sollicite auprès de la Région, 2 subventions d'un montant de 15 000.00 € au titre du Bonus Relance pour l'aménagement de la salle Les Hirondelles et la rénovation de la médiathèque
- donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

### **3 – Acquisition tracteur**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de renouveler le tracteur des services techniques.

Conformément au code de la commande publique, la procédure est déterminée en fonction du montant de l'acquisition. Pour les procédures de mise en concurrence dont le montant est compris entre 40 000 et 90 000 € HT dite procédure adaptée, les offres doivent être déposées sur une plateforme de dématérialisation. Deux entreprises ont établi des propositions.

Après analyse des prix, il ressort que la proposition Dombes Savoie Agri de Marboz est la plus avantageuse.

Madame le Maire propose de régler ce tracteur par un crédit classique sur 5 ans.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité*

- Décide de retenir la proposition de Dombes Savoie Agri de Marboz pour l'acquisition d'un tracteur FENDT type 311 Varion – 113 CH – moteur 4 cylindres – Turbo, 16 V. L'ancien tracteur Massey Ferguson sera repris. La soulte est de 69 300 € HT.
- Accepte de régler ce tracteur par un crédit classique sur 5 ans à un taux de 0.60 %. L'annuité sera de 14 068 € intérêt compris. La totalité des intérêts est de 1 040 € pour les 5 ans.
- Accepte de régler une échéance supplémentaire de 15 560 € en avril 2022 correspondant à la TVA.
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires.

#### **4 – Décision modificative budgétaire**

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de faire les modifications budgétaires suivantes :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
<i>Opération 371 : PPRT Compte 2138 Immobilisations corporelles Construction</i>			- 3 000.00 €	
<i>Opération 355 : Aménagement Mairie Compte 2313 Immobilisations corporelles en cours. Construction</i>			+ 3 000.00 €	
<i>Compte 615221 Entretien et réparations bâtiments publics</i>	- 3 000.00 €			
<i>Compte 66111 Intérêts réglés à l'échéance</i>	3 000.00 €			

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,*

- Approuve les décisions modificatives indiquées ci-dessus.

## **5 - Convention de partenariat pour l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde**

Pour faire face à des risques majeurs ou à d'autres situations exceptionnelles, le maire a la responsabilité de se doter d'un Plan Communal de Sauvegarde. Il permet à la commune d'optimiser sa capacité de réaction face à un évènement.

Madame le Maire propose un partenariat avec l'association EGEE Rhône Alpes pour l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité*

- Approuve la convention avec l'association EGEE Rhône Alpes pour un montant de 3 500 €.

## **6 – Dénomination d'un bâtiment communal**

Madame le Maire informe qu'il appartient au conseil municipal de nommer les emplacements des rues, bâtiments ou parkings et jardins communaux conformément à l'article L.2121-29 du Code Général des collectivités territoriales.

De ce fait, elle propose que le bâtiment situé au 240 route de la Bottière, soit dénommée : « salle Les Hirondelles », en raison des nids d'hirondelles installés depuis longtemps et que la commune souhaite préserver.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité*

- Adopte la dénomination « Salle Les Hirondelles » du bâtiment situé au 240 route de la Bottière

## **7 – Transfert des pouvoirs de police du Maire**

Madame le Maire informe que l'article L.5211-9-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi 2020-760 du 22 juin 2020 (article 11), prévoit le transfert automatique de certains pouvoirs de police du Maire au Président des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre au terme d'un délai de 6 mois suivant la date de l'élection du Président, sauf si les Maires des communes membres s'y opposent. Ces pouvoirs concernent les compétences exercées par la Communauté d'Agglomération (Assainissement, collecte des ordures ménagères, réalisation d'aires d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage, la voirie, l'habitat en matière de sécurité des établissements recevant du public, la sécurité des immeubles collectifs et les procédures de péril des bâtiments menaçant ruine)

Le bureau de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse préconise de s'opposer au transfert des pouvoirs de police spéciale au Président de la CA3B. Madame le Maire a pris un arrêté dans ce sens.

## **8 – Questions diverses :**

- Recensement de la population : Dans le contexte d'épidémie de Covid-19, l'Insee a décidé de reporter l'enquête annuelle de recensement 2021 à 2022.
- Avis favorable pour une subvention 3 000 € de la Région au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement local 2020 pour les îlots de chaleur (12 012.00 € TTC de travaux)

- Storengy : Révision du Plan Particulier d'Intervention du site Bresse Vallons. Il permet de gérer les moyens de secours en cas d'accident.
- Commission de contrôle des listes électorales : information des membres proposés à la commission, ils sont chargés d'examiner les radiations, les inscriptions et de contrôler la régularité des listes électorales.
- Signature le 7 décembre 2020 de l'achat du terrain Dynacité aux abords de la maison médicale pour 17 525 €.
- Vœux à la population : en raison du contexte sanitaire, les vœux à la population en janvier prochain sont annulés.

### **Tour des commissions :**

Différentes informations ont été restituées par les commissions suivantes :

Commission Ecoles – Restaurant scolaire – Centre de loisirs – Médiathèque – Jeunesse, compte- rendu de Carine NICOLAS

Commission Aménagement du village – Affaires économiques - Communication - Relations avec les habitants, compte-rendu de Patrice GUILLERMIN

Commission Voirie – Espaces verts – Eau et assainissement – Affaires agricoles, compte-rendu de Hervé SOCHAY

Commission Gestion des bâtiments communaux – Travaux neufs – Eclairage public – Gestion des services techniques, compte-rendu de Christian JAILLET

Commission Associations – Sport – Culture – Liens intergénérationnels, compte-rendu de Cécile NAVARIN

### **Permis de construire :**

Le Conseil Municipal est informé des décisions de permis de construire suivantes :

#### **PC en cours d'instruction :**

- M BOBILLET Anthony et Mme MIRMAND Virginie : construction d'un auvent, modification des façades, réaménagement et isolation de l'étage
- M DANIELE François : construction d'un garage, 2135A route des Blancs
- M GIROUD Anthony : extension d'un abattoir de volailles à la ferme et aménagement d'une citerne souple pour le stockage des effluents liquides, 5535 route de Bourg-en-Bresse
- M et Mme GOALÈS Thomas : aménagement d'une habitation dans un bâtiment existant avec démolition, 1650 route de Malatrait

#### **PC accordés :**

- M MOREL Quentin : construction d'une maison individuelle, Lotissement du Blanc d'en Haut
- M PIRAT Alexis et Mme FRULLINO Mélanie : construction d'une maison individuelle, Lotissement du Blanc d'en Haut

- Mme BOISSON Alison : aménagement partiel des combles et démolition partielle d'un appentis, 1975 route de la Croze

**PC refusé :**

- M PICOT Geoffrey : construction d'un garage et d'un abri sur la terrasse et aménagement de la terrasse, 63 chemin des Blancs d'en Haut

**Permis d'aménager accordé :**

- TERR'INVEST et JAL'INVEST : création d'un lotissement de 3 lots, route du Collège

**Délégations au maire :**

**DPU :**

La Commune n'a pas préempté lors des ventes suivantes :

- par M et Mme CHENAIS Patrice, 145 Lotissement du Bois des Barres
- par les Consorts SUBTIL, 80 rue Montcéty
- par M GUEDES Sébastien et Mme LONG Cécile, 171 Avenue des Sports

La séance est levée à 23 h 15